

Le CHSCTA s'est réuni en configuration hybride pour une séance ordinaire présidée M^{me} Connan (secrétaire générale académique, SG) et M. Bourgery, secrétaire général adjoint directeur des ressources humaines (DRH). La FSU était représentée par :

- Matthias Carpentier (SNEP).
- Valérie Debliqui (SNASUB).
- Maud Ducret (SNUIPP, secrétaire du CHSCT de la Haute-Marne)
- Fabrice Lamquin (SNUIPP, secrétaire du CHSCT de l'Aube).
- Yannick Lefebvre (SNES).
- Ludovic Prévot (SNUEP).
- Renaud Rouffignac (SNES, secrétaire du CHSCTA).

Ben Ali Foughali (SNUIPP, secrétaire du CHSCT des Ardennes) et Alexandre Carret (SNES, secrétaire du CHSCT de la Marne) ont également participé.

10 points étaient inscrits à l'ordre du jour.

La réunion a commencé par un point sur la situation sanitaire. Le dernier point presse était celui du vendredi 08 octobre (<https://www.ac-reims.fr/presse-121933>). Le 14 octobre, 7 classes étaient fermées et 16 cas de covid étaient déclarés chez les élèves. Si le différentiel de 5 000 tests entre ceux proposés et ceux réalisés peut s'expliquer par le refus des parents, nous n'avons pas eu de réponse pour justifier que 17 établissements du second degré (sur 237) n'ont toujours pas proposé de parcours vaccinal. Chez les personnels, peu de cas de covid long ont été déclarés et portés à la connaissance du médecin de prévention. La plupart sont en congé de maladie ordinaire (CMO) et un en temps partiel thérapeutique. Des procédures sont en cours pour la reconnaissance d'accident de service ou le positionnement en congé longue maladie ou congé de longue durée (CLM et CLD). **La FSU a demandé à l'administration de relancer la communication sur la covid (gestes barrières, droits des personnels telles les femmes enceintes au 3^e trimestre de leur grossesse).**

La direction des ressources humaines a présenté les axes de travail suivants :

- rédaction d'un plan triennal de prévention (déclinaison académique des orientations ministériels stratégiques). La FSU a proposé de le décliner en prenant en compte les unités de travail (AESH par exemple) et pas seulement les lieux (établissement...).
- rédaction d'un protocole de suivi des situations de crise (personnes et moyens à mobiliser pour l'accompagnement des personnels concernés). La FSU a rappelé qu'il faudra également travailler travailler sur les conditions d'une restitution auprès des personnels.
- réflexion sur l'utilisation des messageries professionnelles entre personnels ("bonnes pratiques") et droit à la déconnexion. La FSU est intervenue pour demander la prise en compte d'une autre dimension : les échanges entre usagers et personnels (enseignants, CPE, PerDir, directeur d'école...). La mise en place des outils ne s'est pas accompagnée d'une réflexion approfondie. Un professeur de sciences en collège a par exemple 900 correspondants potentiels usagers qui peuvent lui envoyer des messages à tout moment à tout sujet. Les risques s'accroissent donc en termes d'équilibre de la charge de travail et de séparation vie privée/vie familiale.

Un premier groupe de travail (GT) sera réuni à des fins de diagnostic. Un avis a été voté à l'unanimité :

La communication numérique au sein des collectifs de travail peut être identifiée comme un facteur de risque psychosocial et représenter une source de souffrance au travail, au point de rendre cette communication professionnelle inefficace.

Les membres du CHSCTA proposent la tenue d'un groupe de travail académique chargé d'identifier les problématiques de santé au travail liées à l'utilisation des outils numériques professionnels.

- suivi des modalités de travail des AESH (réglementation, intégration pédagogique, organisation administrative des PIAL, communication vers les AESH). Un GT s'est déjà réuni à la fin de la précédente année scolaire. Le mois prochain, une délégation auditionnera les AESH d'un PIAL ardennais dans le cadre d'une visite du CHSCTA. Un rapport sera rédigé ainsi que des préconisations concernant leurs conditions de travail.

2 points concernaient la synthèse des inspections santé et sécurité au travail et le bilan des accidents de service. Pour ces derniers, la FSU a signalé qu'il serait pertinent de ne pas se contenter de données statistiques mais que cela devrait déboucher sur des mesures de prévention. Par exemple, il y a de nombreuses chutes recensées. Certaines pourraient être évitées par des travaux qui rendraient les sols moins accidentogènes. Il est important aussi de **déposer un signalement dans le registre dématérialisé santé et sécurité** au travail pour indiquer les circonstances de l'accident.

Les formations des personnels aux premiers secours sont relancées, après la mise en veille pour cause de crise sanitaire. Les moyens matériels seraient toutefois insuffisants pour les assurer pleinement.

La mise en œuvre des préconisations émises suite aux deux enquêtes réalisées par le CHSCTA l'an passé se met lentement en place mais peu de temps s'est déroulé depuis la remise des rapports.

Le point 8 a concerné la présentation du déploiement de l'application DUER (document unique d'évaluation des risques professionnels) dans le premier degré. Elle devrait faciliter la tâche des équipes enseignantes des écoles.

Le CHSCTA a désigné Renaud Rouffignac, secrétaire de l'instance, comme référent violences sexuelles et sexistes. Pour le moment, les contours de cette nouvelle mission sont flous et l'administration n'a pas prévu de donner des moyens pour la mettre en œuvre (formation, décharges...). Les CHSCT départementaux éliront leur référent prochainement. Pour le moment, les missions sont encore floues...

En questions diverses, la FSU a demandé la réunion de GT sur les thématiques suivantes :

- préparation d'une visite professeurs d'EPS / grossesse.
- analyse des signalements des registres santé et sécurité (échange de pratiques entre les 4 départements + amélioration de l'application).
- communication de rentrée sur la santé et la sécurité au travail.

Le CHSCTA s'est achevé par une brève déclaration intersyndicale où les représentants des personnels ont dénoncé l'absence d'anticipation pour l'organisation de l'hommage à Samuel Paty

Nous souhaitons conclure ce CHSCT en ayant une pensée hommage à notre collègue Samuel Paty.

Au-delà du recueillement sincère, nous devons aussi dénoncer la mise en place des modalités d'hommage par notre institution, sans recueillir au préalable l'avis des représentants des personnels qui auraient pu en co-construire les modalités depuis la rentrée. Nous déplorons encore une fois cette impréparation, qui met en difficulté les personnels tiraillés entre l'envie de faire et la difficulté de faire « bien » dans la précipitation avec leurs élèves.

Les représentants des personnels FSU membres du CHSCT académique.